

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE D'ANZAT LE LUGUET 2017

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de cette dernière.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections de commune)

Le budget 2017 a été voté le 08 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

➤ les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

- les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (edf, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune et les fonds de sections de commune).
- les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel).
- les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations)
- les dépenses financières (intérêt des emprunts).
- les dépenses d'ordre (amortissement des biens).

➤ Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

- les produits de service ou du domaine (vente coupes de bois, redevances des pâtures...)
- les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle et de mutation
- les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)
- les revenus des immeubles (location de logements ou de salle polyvalente, gîte, bâtiments communaux).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes Chapitre 11	862 865,76	Excédent brut reporté 002	707 206,95
Dépenses de personnel Chapitre 12	107 100,00	Recettes des services Chapitre 70	140 100,00
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	47 100,00	Impôts et taxes Chapitre 73	105 926,00
Dépenses financières Chapitre 66	20,00	Dotations et participations Chapitre 74	102 169,00
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	3 000,00	Autres recettes de gestion courante	35 000,05
Autres dépenses Chapitre 70	60,00	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	0,00
Dépenses imprévues 022	2 440,00	Recettes financières Chapitre 76	0,00
Total dépenses réelles		Autres recettes Chapitre 013	13 300,00
Charges (écritures d'ordre entre sections) 68	560,00	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement 023	105 556,24	Produits (écritures d'ordre entre sections 722	25 000,00
Total général	1 128 702,00	Total général	1 128 702,00

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2017 restent inchangés :

Taxes locales	Taux	Bases d'imposition	Total
Taxe d'habitation	9,69%	198100	19 196 €
Taxe foncière (bâti)	10,09%	155900	15 730 €
Taxe foncière (non bâti)	58,63%	107200	62 851 €
		TOTAL GENERAL	97 777 €

d) Le personnel :

GRADE EMPLOI	OU	CATEGORIE	TITULAIRE, NON TITULAIRE OU CONTRAT	TEMPS COMPLET OU NON COMPLET	QUOTITE OU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
Adjoint administratif principale de 2ème classe		C	Titulaire	Temps complet	50,00%
Adjoint administratif		C	CDD accroissement temporaire d'activité	Temps complet non	30 heures
Adjoint technique		C	CDD commune moins de 1000 habitants	Temps complet non	5,5 heures
Adjoint technique		C	CDD accroissement saisonnier d'activité	Temps complet non	20 heures
Adjoint technique		C	Contrat aidé (Contrat accompagnement dans l'emploi)	Temps complet	35 heures
Agent d'accueil et d'entretien		C	Contrat aidé (Contrat accompagnement dans l'emploi)	Temps complet non	20 heures

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €	Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €
		solde d'investissement reporté	348 846,72				
1641	00	remboursement emprunt	1 065,00	10222	00	virement section de fonctionnement	105 556,24
165	00	caution	500,00	1068	00	FCTVA sur dépenses 2017	30 885,48
2312	152	travaux forêts	11 000,00	1024	00	affection du résultat	365 080,72
2313	114	travaux boulangerie	63 115,00	165	00	reprise véhicule communal	10 000,00
	132	Restauration maison des associations	7 900,00	1321	114	caution	500,00
	133	Travaux salle polyvalente	1 000,00		140	subvention TEPCV boulangerie	28 000,00
	147	Travaux Tour de Besse	30 000,00		140	subvention TEPCV éclairage public	4 300,67
	149	Construction hangar communal	58 800,00		151	subvention TEPCV cimetière	27 200,00
	153	Travaux bar restaurant + tva studio	13 801,30		158	subvention réserve parlementaire burons	5 000,00
	155	Travaux Chapelle du Luguet	41 500,00		160	subvention TEPCV véhicule électrique	24 000,00
	158	Réfection des burons	18 500,00	1323	140	subvention conseil départemental eaux pluviales	123 844,00
	161	Création Pont de la Bave	4 180,00		149	subvention conseil départemental hangar communal	9 418,00
	94	Travaux sur bâtiments communaux	10 000,00		154	subvention conseil départemental (Fic) voirie 2017	45 730,00
	040	Travaux en régie	25 000,00	1341	114	subvention DETR (Etat) boulangerie	16 800,00
2315	140	Travaux aménagement du bourg	665 269,60		140	subvention DETR (Etat) eaux pluviales+surface	102 300,00
	148	Achat coral mobile	15 000,00		147	Subvention DETR (Etat) Tour de Besse	8 100,00
	151	Travaux cimetière	40 800,00		149	Subvention DETR (Etat) hangar communal	8 400,00
2031	0	Intégration étude	31 930,20		154	Subvention DETR (Etat) voirie 2017	12 243,00
	140	Honoraires aménagement du bourg	15 000,00		155	Subvention DETR (Etat) chapelle du Luguet	11 337,00
	147	Etude Tour de Besse	6 000,00	1641	140	Emprunt aménagement du bourg	593 536,69
2041581	159	Travaux éclairage public	18 000,00	28041582		amortissement des biens	560,00
2121	156	Plantation haie station de Parrot	15 000,00	2313	041	intégration permis construire hangar communal	1 116,00
2168	127	Restauration vieux registres Etat-civil	1 835,00	2315	041	intégration étude géoal aménagement du bourg	30 814,20
2182	160	Achat voiture électrique	50 000,00				
2183	97	Achat matériel informatique mairie	1 500,00				
2184	000	opération non individualisée (mobiliier mairie)	2 000,00				
2188	000	opération non individualisée (chauffage mobile)	5 580,00				
	114	matériel boulangerie	1 500,00				
	156	Achat matériel station de Parrot	18 500,00				
020	00	dépenses imprévues	41 599,18				
		TOTAL	1 564 722,00			TOTAL	1 564 722,00

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Aménagement du bourg d'Anzat (enfouissement des eaux pluviales et des réseaux secs, aménagement place de l'église, parking, éclairage public)
- Aménagement de la maison des associations (menuiseries extérieures, plomberie, chauffage, électricité)
- Bâtiment de la boulangerie (isolation extérieure, salle de bain)
- Travaux de consolidation de la Tour de Besse,
- Construction d'un hangar pour abriter le matériel de la commune,
- Aménagement des allées du cimetière pour limiter le désherbage,
- Plantation dans certaines forêts sectionales,
- Réfection des murs extérieurs de la chapelle du Luguet,
- Aménagement de la station de Parrot en quatre saisons (achat vélos...),
- Réfection extérieure des burons sectionaux de la Vazèze, de Vins-Haut et Bosberty,
- Changement des anciennes lampes municipales par des éclairages publics plus économiques, grâce au partenariat entre le SIEG et la TEPCV (subvention du ministère de l'écologie),
- Achat d'un véhicule électrique.

d) Les subventions d'investissements prévues :

Les subventions attendues pour cette année sont d'un montant total de 426 672.67 € et se décompose ainsi :

- de l'Etat : la somme totale de 247 680.67.00 € dont

➤ Par le biais de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux, 159 180.00 €, se répartissant ainsi :

- boulangerie 16 800,00
- eaux pluviales et aménagement de surface 102 300,00
- Tour de Besse 8 100,00
- hangar communal 8 400,00
- voirie 2017 12 243,00
- chapelle du Luguet 11 337,00

➤ Par le biais de la TEPCV auprès du Ministère de l'écologie, 83 500.67 € se répartissant ainsi :

- boulangerie	28 000,00
- éclairage public	4 300,67
- cimetière	27 200,00
- véhicule électrique	24 000,00

➤ Par le biais de la réserve parlementaire, 5000 € :

- burons	5 000,00
----------	----------

- du Département : la somme totale de 178 992.00 € dont

- eaux pluviales	123 844,00
- hangar communal	9 418,00
- FIC voirie 2017	45 730,00

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2016	:	0.00€
nouveaux crédits	:	1 128 702.00€
TOTAL	:	1 128 702.00€
- Recettes : crédits reportés 2016	:	707 206.95 €
nouveaux crédits	:	421 495.10 €
TOTAL	:	1 128 702.00€

b) Principaux ratios :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 1022585.76/188 = 5439.29€
- Produit des impositions directes/population = 97 777/188 = 520.09 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 396 495.05/188 = 2109.02€

c) Etat de la dette :

La commune a un seul emprunt en cours :

Prêteur	Date 1 ^{er} versement	Date fin	Durée réelle	Taux	Type de taux	Capital initial	Capital restant au 31/12/2016	Capital remboursé annuel 2017	Intérêts 2017	Echéance 2017
CFF	31/03/2003	31/03/2023	240	0.25	Fixe	21094.53	7505.85	1063.87	18.76	1082.63
					TOTAL	21094.53	7505.85	1063.87	18.76	1082.63